N° 181. Dimanche 31 Juillet 1842. 13me Année.

JOURNAL DE LA HAYE.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

	La Haye.	Provinces.
Pour un an.	26 fl.	30 fl.
» six mois.	14 »	16 »
» trois mois	7 »	8 »

BUREAUX A LA HAYE.
Petit Marché-aux-Herbes, N° 370.

PRIX DES INSERTIONS.
Les 5 premières lignes 1 fl. 50, timbre compris et 10 cts. par ligne en-sus.

La Haye, 30 Juillet.

Par arrêté royal, du 28 de ce mois, M. J. P. Cornets de Groot, en dernier lieu secrétaire-général du gouvernement aux Indes-Orientales, et maintenant en congé dans la mère-patrie, a été chargé provisoirement des fonctions de secrétaire-général du département des colonies.

Nous apprenons que S. M. Louis-Philippe a été très-touché du vif intérêt que notre cour a pris au déplorable événement qui plonge la France tout entière dans le deuil. Le roi des Français a adressé une lettre autographe au roi des Pays-Bas; cette lettre, que S. M. a reçue avant-hier, exprime combien S. M. Louis-Philippe a été ému de la sympathie qu'a rencontrée chez nous la douleur qui brise son cœur de père.

On n'aura pas oublié que M. le conseiller-d'état Van der Houven cédant, l'année dernière, aux pressantes et unanimes sollicitations qui lui furent faites de ne pas quitter ses fonctions de directeur de la Société de Commerce, ne s'était engagé à les continuer que jusqu'à la fin de l'année courante. A notre grand regret, nous avions appris, il y a quelques jours, que M. Van der Houven était décidé à profiter de cette réserve; mais, aujourd'hui, nous apprenons que le roi, dans sa sollicitude pour la prospérité nationale, a daigné engager vivement cet habile administrateur de nos intérêts commerciaux et industriels à ne pas abandonner les rênes d'une direction dans laquelle il avait déjà rendu d'importans services, pour lesquels la reconnaissance publique lui est si justement acquise.

Nous espérons que M. Van der Houven, qui, malgré son âge, avancé jouit encore de toute la force de ses facultés physiques, et de toutes les ressources de l'esprit supérieur qui le distingue à un si haut degré parmi ses concitoyens, ne pourra résister aux instances de son roi et se résoudra à rester à la tête du mouvement de progrès commercial et industriel dont il a su si habilement diriger l'impulsion. (*Nederl. Nieuwsblad.*)

Le 25 de ce mois, M. le lieutenant amiral Gobius a passé en revue la division des canonnières de l'Escaut, commandée par le capitaine-lieutenant Ferguson, qui s'était rassemblée en rade de Flessingue. L'escadre a salué de toutes ses batteries le pavillon de l'amiral.

S. A. le comte Adolphe d'Ysenbourg-Waechtersbach, accompagné de son épouse et de sa suite, est arrivé hier au soir en cette résidence.

Le *Mercure de Westphalie* publie une lettre de Berlin, d'après laquelle l'intention du roi de Prusse serait d'envoyer un des princes à Paris, pour porter au roi Louis-Philippe et à la famille royale, ses complimens de condoléance. On pense que le prince Charles serait chargé de cette mission.

Les journaux, que nous recevons ce matin, viennent malheureusement confirmer la nouvelle que nous avons donnée, hier, de l'incendie des boutiques de la Kermesse de Leeuwarde; voici les détails qu'ils contiennent et qui sont puisés, entr'autres, dans un avis officiel de l'autorité locale:

Ce fut le 27 de ce mois, à trois heures et demie du matin, que le feu éclata dans la riche boutique de bijouteries et d'objets de luxe de M. Pronk, placée au coin de la rue *Lange Pyp* et du marché à la Viande. L'incendie se propagea avec une intensité et une rapidité telles qu'en moins d'une heure de temps *trente-quatre* des principales boutiques, toutes placées à l'endroit dit *Pyp*, furent dévorées par les flammes, qui en entamèrent encore *huit* autres. Nonobstant des secours aussi prompts que possible, il fallut abandonner les boutiques à la fureur des flammes, pour songer à préserver les maisons de la place où la kermesse se tenait. On y réussit enfin, mais le local de la Grande-Société, deux habitations y adjacentes et situées au nord de *l'écluse*, la maison du bougmestre, et plusieurs autres constructions dans la direction du Sud, ont plus ou moins essuyé des dégâts. Si l'on n'avait pas pu conserver le local de la Société, et s'il y avait eu une forte brise, toute la ville, peut-être, aurait été enveloppée dans une immense catastrophe. Personne n'a péri, mais les pertes sont considérables; elles sont évaluées officiellement à plus de 100,000 florins pour les marchands, dont la plupart sont complétement ruinés. La cause de ce déplorable événement n'est pas encore connue. Le jour même, la régence a fait faire une collecte à domicile, qui a produit 4,500 florins; mais comme cette somme est loin de suffire au soulagement de cette grande infortune, l'autorité locale a fait un appel à la bienfaisance publique.

En appelant l'attention de nos lecteurs dans notre numéro du 21 mai dernier (1) relativement à la *Collection précieuse de Manuscrits et d'Autographes*, qui faisaient partie de la Bibliothèque de M. le baron Van Pabst van Bingerden, la vente ayant eu lieu, nous aimons à mentionner ici que c'est le libraire J. Radink d'Amsterdam qui a acquis, pour son propre compte, le *premier article* dont nous avions signalé l'importance, il est vrai, mais trop sommairement pour en donner une juste idée.

Cet article distribué en *six* portefeuilles, renferme la correspondance de l'ambassadeur Henri Hop, en sa qualité diplomatique, et outre beaucoup de documens y relatifs, il s'y trouve 23 lettres autographes de Guillaume V; 33 lettres autographes de Guillaume-Frédéric (années 1771—1794), devenu plus tard roi des Pays-Bas; 17 lettres de Frédérique-Sophie-Wilhelmine, princesse d'Orange; 11 lettres du duc de Brunswick Wolfenbuttel; 43 lettres du pensionnaire Van de Spiegel, 42 lettres du greffier Henri Fagel et encore d'autres lettres plus ou moins importantes, que l'espace ne nous permet pas de relever.

M. Radink, qui a acheté l'ensemble pour qu'il ne soit pas disséminé, mérite à cet égard la reconnaissance des bibliophiles et il trouvera, nous n'en doutons pas, un amateur qui soit à même d'apprécier cette collection unique, qui, pour cette époque, a un mérite historique national incontestable.

(1) Voir N° 120 du *Journal de La Haye*.

On lit dans le *Journal du Commerce* d'Anvers:

« Hier nous avons été admis à voir le magnifique tableau du célèbre peintre hollandais *Paul Potter*; ce tableau représente un cheval et est, dit-on, le pendant du taureau qui se trouve au Musée de La Haye. Nous nous garderons bien de porter un jugement sur une toile que nos meilleurs artistes reconnaissent d'un mérite supérieur, nous devons nous contenter de dire que l'impression qu'elle nous a causée a été tout d'abord celle de l'admiration. Ce chef-d'œuvre enfoui depuis long-temps dans la ville de Moscou est arrivé à Anvers, il y a quelques mois, par la voie de Riga, mais comme le consignataire n'avait encore aucune instruction à son égard, il s'était contenté de le livrer à la curiosité des artistes. Aujourd'hui qu'il a reçu définitivement l'ordre de le mettre en vente, on peut le voir au Musée, rue de Vénus, à la salle du premier étage. »

Nous lisons dans le *Constitutionnel*, rédigé sous l'influence de M. Thiers:

« L'opposition ne commettra-t-elle pas une grande faute en traitant la question ministérielle avant de voter la loi de régence?

» Nous persistons à penser, avec le centre gauche tout entier, que l'opposition ne peut pas tenir une conduite plus fâcheuse pour le pays et pour elle-même..

» Prendre un tel parti, c'est d'abord soumettre le vote de la loi de régence à un délai. Or, tout délai en cette matière est un danger public, immense pour le pays et pour la monarchie constitutionnelle.

» C'est en second lieu subordonner la question dynastique à la question ministérielle. Personne ne se persuadera, en effet, que ceux qui auront voulu ne se prononcer sur la loi de régence qu'après avoir vidé la question de cabinet, soient aussi favorablement disposés sur la loi de régence, si, dans leur lutte contre le cabinet, ils n'ont pas obtenu l'avantage..... »

Et plus loin, sous la date du 28 juillet:

« Une réunion du centre gauche a eu lieu ce soir. La réunion a adopté une opinion différente de celle qui avait prévalu hier dans la réunion de la gauche. Mais des commissaires ont été nommés pour que les deux réunions puissent s'entendre et suivre une même conduite. »

Crise aux Etats-Unis.

Le *Journal des Débats* présente les considérations suivantes sur la situation des Etats-Unis:

« La crise américaine, qui depuis 1837 se perpétue, et dont le principal symptôme jusqu'à ce jour avait été la fâcheuse situation des Banques, a pris depuis peu un nouveau caractère. On se propose de remédier à la pénurie du trésor fédéral, et de transformer heureusement la condition économique du pays au moyen d'un tarif de douanes beaucoup plus élevé que par le passé. A l'égard de la France, le nouveau tarif serait d'une rigueur extrême. Nos soieries qui étaient affranchies de toute taxe, seraient frappées de droits de 30 à 40 pCt., suivant les divers systèmes proposés et plus considérables encore à l'égard de quelques objets de consommation courante, tels que les étoffes communes de laine et de coton. Pour l'industrie lyonnaise ce serait une grande perte, car les soieries exportées de France en Amérique, représentent une somme énorme. Les Etats-Unis nous prenaient de nos soieries autant que tout le reste de l'univers ensemble. Dans l'un des projets de loi en discussion, une aggravation supplémentaire des droits de 10 pCt. de la valeur des marchandises, nous atteindrait, sous prétexte de l'impôt établi en France de se pourvoir principalement du tabac des Etats-Unis, et qui est une taxe intérieure de consommation, et non un droit de douanes.

On sait que cette année, dès le 1er juillet, d'après la loi de 1833, tous les articles du tarif américain devaient être abaissés de telle sorte qu'aucun d'eux ne dépassât 20 p. 100. C'est d'abord par un motif exclusivement fiscal qu'il s'est agi de le réhausser. Dans un rapport du mois de mai dernier, le ministre des finances, M. Forward, pour les trois années 1842, 1843, 1844, évaluait les dépenses en moyenne à 164 millions de francs; mais ne comptant, en dehors du produit des douanes, que sur une recette de 12 millions et demi, abstraction faite des emprunts autorisés jusqu'à concurrence de 86 millions, il recommandait qu'on fit rendre aux douanes 140 à 150 millions. Rien n'eût été

FEUILLETON.

LES MYSTÈRES DE PARIS.(1)

Ire PARTIE. — CHAP. XIX.

Récit du Chourineur.

La confusion du Chourineur était d'autant plus profonde qu'il venait d'entendre le médecin noir appeler Rodolphe, *Monseigneur*, à plusieurs reprises.

— Mais approche donc... donne-moi ta main, dit Rodolphe.

— Pardon, monsieur... non, je voulais dire Monseigneur... mais...

— Appelle-moi M. Rodolphe, comme toujours... j'aime mieux cela.

— Et moi aussi, je serai moins gêné... Mais, pour ma main, excusez... j'ai [illegible]nt d'ouvrage depuis tantôt...

Il avança timidement sa main noire et calleuse.

Rodolphe la serra cordialement.

— Voyons, assieds-toi et raconte-moi tout... Comment as-tu découvert la ca[illegible]

— Mais j'y songe, le Maître-d'Ecole?

— Il est ici en sûreté, dit le médecin noir.

— [illegible]celés comme deux carottes de tabac... lui et la Chouette... Vu la figure qu'ils doivent se faire s'ils se regardent, ils doivent joliment se répugner à l'heu[re qu]'il est.

— Et mon pauvre Murph?... mon Dieu! et j'y pense seulement maintenant!... David, où a-t-il été blessé?

— Au côté droit, Monseigneur.... heureusement vers la dernière fausse côte...

— Oh! il me faudra une vengeance terrible, terrible... David! je compte sur vous.

— Monseigneur le sait, je suis à lui âme et corps, répondit froidement le noir.

Mais comment es-tu arrivé ici à temps, mon brave? dit Rodolphe au Chourineur.

— Si vous vouliez, monseign.... Non, monsieur Rodolphe... je commencerais par le commencement.

— Tu as raison... je t'écoute,

— Vous savez qu'hier soir vous m'avez dit, en revenant de la campagne, où vous étiez allé avec la Goualeuse:

« Tâche de trouver le Maître-d'Ecole dans la Cité, tu lui diras que tu sais »un bon coup à faire, que tu ne veux pas en être; mais que s'il veut la place, »il n'y a qu'à se trouver demain (c'était ce matin) à la barrière de Bercy, au »*Panier-Fleuri*, et que là il verrait celui *qui a nourri le poupard* (qui a pré»paré le vol). »

— Très-bien.

— En vous quittant, je trotte à la Cité,.. Je vais chez l'Ogresse: pas de Maître-d'Ecole; je fais la rue Saint-Eloi, la rue aux Fèves, la rue de la Vieille-Draperie... personne... Enfin, je l'empaume avec cette limace de Chouette au parvis Notre-Dame, chez un petit tailleur, revendeur, recéleur et voleur; ils voulaient flamber avec l'argent volé du grand monsieur en deuil qui voulait vous faire quelque chose; ils achetaient des défroques d'hasard. La Chouette marchandait un châle rouge... Vieux monstre!... Je dévide *mon chapelet* au Maître-d'Ecole. Il me dit que ça lui va, et qu'il sera au rendez-vous. Bon! Ce matin, selon vos ordres d'hier, j'accourus ici vous rendre la réponse... Vous me dites: « Mon garçon, reviens demain avant le jour, tu verras quelque »chose qui en vaut la peine. » Vous ne m'en jaspinez pas plus; mais j'en comprends davantage. Je me dis; C'est un coup monté pour faire une farce au Maître-d'Ecole demain, en l'amorçant par une affaire. C'est un vrai scélérat... il a assassiné le marchand de bœufs... J'en suis...

— Et mon tort a été de ne pas tout te dire, mon garçon... Cet affreux malheur ne serait peut-être pas arrivé.

— Ça vous regardait, monsieur Rodolphe; ce qui me regardait, moi, c'était de vous servir... parce qu'enfin... je ne sais pas comment ça se fait; je vous l'ai déjà dit, je me sens comme votre boule-dogue; enfin... suffit... Je me dis donc: C'est demain la noce, aujourd'hui j'ai congé; M. Rodolphe m'a payé les deux journées que j'ai perdues, et deux autres d'avance; car voilà trois jours que je ne parais pas chez mon maître débardeur, et, n'étant pas millionnaire, le travail c'est mon pain. Je m'ajoute: Tiens, au fait, M. Rodolphe me paie mon temps; mon temps lui appartient. Je vas l'employer pour lui... ça me donne l'idée que voilà: Le Maître-d'Ecole est malin, il doit craindre une souricière.... M. Rodolphe lui proposera la chose pour demain, c'est vrai; mais le gueux est capable de venir dans la journée flâner par ici pour reconnaître les alentours.... et, s'il se défie... de M. Rodolphe, d'amener un autre *grinche*, ou bien encore de dire à demain, et de faire le coup pour son compte aujourd'hui.

— Tu avais deviné juste... c'est ce qui est arrivé... Et la Providence a voulu que je te doive la vie!...

— C'est étonnant, monsieur Rodolphe, comme depuis que je vous connais.. il m'aboule des choses qui ont l'air de se manigancer là-haut! et puis j'ai des idées que je n'avais jamais eues depuis que vous m'avez dit: *Mon garçon, il y a en toi du cœur et de l'honneur*.... Du cœur! de l'honneur! tonnerre! ces mots-là vous remuent quelque chose dans le ventre; allez, monsieur Rodolphe, quand on est habitué à s'entendre crier au loup!! au chien enragé! quand on veut seulement s'approcher des honnêtes gens...

— Ainsi, tu as depuis quelques jours des pensées nouvelles pour toi...

— Bien sûr, monsieur Rodolphe... Tenez, je me disais encore: Maintenant, je reconnaîtrais quelqu'un qui aurait fait un mauvais coup: la boisson, la colère... enfin... n'importe quoi... je lui dirais; « Mon homme tu as fait un »mauvais coup, c'est bon... Mais c'est pas tout ça; ce n'est pas pour le roi »de Prusse, que le bon Dieu compose les gens qui se noient, qui rôtissent ou »qui crèvent de faim; tu vas me faire l'amitié, si tu gagnes quarante sous, d'en »donner vingt à des pauvres vieux, ou à des petits enfans, enfin à ceux qui, »plus malheureux que toi, n'ont ni pain, ni force... et surtout n'oublie pas, »mon homme, que s'il y a quelqu'un à sauver en risquant sa peau à coup »sûr... c'est actuellement ton négoce!! Moyennant ça, et que tu ne recom»mences pas tes bêtises, tu me trouveras toujours... » Mais pardon, monsieur Rodolphe, je bavarde, et vous êtes curieux.

— Non; j'aime à t'entendre parler ainsi.... Et puis, je ne saurai que trop tôt comment est arrivé l'horrible malheur dont mon pauvre Murph a été victime... Je me croyais certain de ne pas quitter le Maître-d'Ecole d'un pas, d'une minute, durant cette dangereuse entreprise... Alors il m'eût tué mille fois... avant que de toucher Murph. Hélas! le sort en a décidé autrement.... Continue, mon garçon.

— Voulant donc employer mon temps pour vous, monsieur Rodolphe, je me dis: Faut aller m'embosser quelque part d'où je puis voir les murs, la porte du jardin; il n'y a que cette entrée-là... Si je trouve un bon coin... il pleut, j'y resterai toute la journée, toute la nuit surtout, et demain matin je serai tout porté... Je m'étais dit ça sur le coup de deux heures, aux Batignolles, où j'avais été manger un morceau, en vous quittant, monsieur Rodolphe... Je reviens aux Champs-Elysées... je cherche à me nicher. Qu'est-ce que je vois? Un petit bouchon, à dix pas de votre porte... Je m'établis au rez-de-chaussée, près de la fenêtre; je demande un litre et un quarteron de noix, disant que j'attends des amis... un bossu et une grande femme, ça a l'air plus naturel. Je m'installe et me voilà à dévisager votre porte...Il pleuvait le trem-

(1) Voir *Journal de La Haye*, Nos. 164, 165, 166, 167, 168, 169, 170, 171, 172, 173, 174, 175, 175, 176, 177, 178, 179 et celui d'hier.

plus facile en reprenant à-peu-près le tarif tel qu'il était vers 1835 et 1836. A cette époque, avec une population moindre de 3 à 4 millions, les douanes avaient rendu 100 à 140 millions de francs, et l'on eût pu les rendre plus productives qu'alors en frappant d'un droit de 10 pCt. les soieries d'Europe, et en imposant légèrement le thé et le café, qui jouissent actuellement d'une immunité absolue qu'on veut leur conserver.

Réduite à ces termes naturels la question était, on le voit, fort simple; mais elle s'est bientôt compliquée d'un élément qui est propre à en dénaturer la solution, et qui pourrait devenir dans l'Union, le germe d'une irritation fatale. Les manufactures des Etats du Nord ont réclamé à grands cris une protection dont rien ne démontre l'urgence. Dès lors, dans la plupart des tarifs proposés, les droits ont perdu leur caractère de fiscalité pour devenir à-peu-très prohibitifs dans beaucoup de cas. Le trésor fédéral y perdra certainement au lieu d'y gagner; car du moment où un droit s'élève au point de devenir prohibitif, il cesse de donner du revenu, et la querelle du Nord et du Midi, qui faillit mettre la Confédération en feu en 1833, pourra se rallumer avec plus de furie que jamais.

Le petit état de Rhode-Island qui proportionnellement compte le plus grand nombre de manufactures, vient d'offrir un spectacle peu encourageant pour les amis des institutions américaines. Pour la première fois, en Amérique, on a vu une minorité s'armer dans le but de renverser une constitution. Pour la première fois, depuis cinquante ans, l'Union américaine a été témoin d'une tentative révolutionnaire audacieusement soutenue pendant plusieurs semaines et c'est Rhodes-Island qui a donné cet affligeant exemple.

Résister à la création d'un tarif exagéré, c'est donc agir conformément à l'esprit du pacte fédéral. C'est montrer qu'on a le sentiment des véritables intérêts du pays; c'est protéger les institutions nationales et garantir l'ordre de chances funestes. Les derniers arrivages apprennent que dans cette pensée le président vient d'apposer son *veto* au projet du tarif extrême qui avait été voté par les Chambres. C'est un acte de courage et de sens qui lui donne des droits à la reconnaissance des meilleurs citoyens des Etats-Unis, et dont l'Europe elle-même doit lui savoir gré.

La Chambre de Commerce de Strasbourg vient d'être officiellement informée par l'administration des douanes que M. Kehrmann, négociant à Coblence, désigné pour remplir les fonctions d'agent consulaire français en cette dernière ville, a reçu du gouvernement prussien l'*exequatur* nécessaire pour l'exécution de celles des dispositions du traité de commerce conclu, le 25 juillet 1840, avec la Hollande, lesquelles ont trait à l'importation des denrées coloniales par le Rhin et par la Moselle.

On annonce de Berlin que les négociations avec le Danemarck relativement aux droits du Sund, commenceront bientôt, et, dans ce but, le conseiller du gouvernement comte Bulow, partira bientôt pour Copenhague.

On lit dans la *Gazette Universelle* d'Augsbourg, en date de Berlin, le 18 juilet:

« Une lettre de St.-Pétersbourg, annonce la nouvelle qu'à la suite d'un duel qui a eu lieu entre le prince Dolgorouki (fils du général russe), et le prince Jaschwill; le premier des combattans est mort des suites de ses blessures. Ils étaient l'un et l'autre officiers dans la garde impériale. »

On s'occupe en ce moment avec beaucoup d'activité d'arrêter le tracé le plus convenable pour relier Cologne à Berlin. Des commissaires nommés à l'effet d'indiquer tout ce qui peut éclairer cette question, visitent en ce moment les chemins de fer belges, et en étudient les tracés et la construction.

Le *rail-way* de Berlin à Stettin est en plein cours d'exécution: la partie de Neustadt à Everswald est déjà terminée. Quant au chemin de Berlin à Francfort-sur-l'Oder, il sera terminé en octobre prochain.

On lit dans un journal français:

« Un économiste de Villefranche a calculé que la France devait posséder aux environs de 2,100,000 chiens. A 10 c. de pain par jour pour chacun de ces consommateurs, cela donne 75,000,000 fr. absorbés par la gent canine. En établissant un impôt de 3 fr. par tête de chien, le budget de l'état bonifierait donc de 6,300,000 fr. par an, ce qui n'est pas à dédaigner par le temps qui court.

On lit dans un journal belge:

« Il n'y a pas d'exemple à Bruxelles d'un succès aussi brillant, ni surtout aussi productif que celui de Mlle Rachel. La première représentation a rapporté 7,500 fr., et la seconde 8,300 fr; total 15,800 fr., recueillis en deux soirées. De pareils chiffres sont l'éloge le plus éloquent de la grande tragédienne. »

Le *Courrier Allemand*, du 24 juillet, contient l'article suivant sous le titre: *Audience d'un publiciste allemand chez le duc d'Orléans:*

« A midi, j'entrai dans le château des Tuileries par la porte grillée de la rue de Rivoli, et je me rendis au pavillon Marsan. M. de Boismilon, secrétaire des commandemens de M. le duc d'Orléans, m'introduisit auprès du prince.

» Le salon, couvert de tapis précieux et entouré de bibliothèques ornées d'incrustations d'or et d'ivoire artistement travaillées, réunissait la plus grande élégance à la plus noble simplicité. Le prince royal fit quelques pas vers moi, et aussitôt après les premières paroles, il montra la plus grande affabilité; son regard était vif et spirituel. Nous causâmes d'abord en français; une seule fois, le prince s'arrêta pour emprunter à la langue politique de l'Allemagne un mot que la langue française ne pouvait lui fournir, puis il continua la conversation en allemand. Il parlait cette langue dans la perfection; puis il reprit le français, en disant d'une manière aimable: « Car je vois que » vous parlez mieux le français que moi l'allemand. » Il connaissait la littérature allemande et semblait prendre plaisir à citer des passages de nos classiques. Il mettait au nombre des ouvrages classiques les *Leider* de Heine; il blâmait dans Ruckert la *tournure sentencieuse* des Orientaux.

» Quant à la presse périodique allemande, il ne la suivait que *par état*. « Je crois peu au teutonisme, dit le prince, quand la » conversation tomba sur les journaux de cette tendance; favo» risé ou non, ce n'est qu'une opposition systématique entre ce » qui existe au dedans comme au dehors, mais il n'a aucune idée » pratique ni constitutive. La victoire ou la défaite, ajouta-t-il » sera également dangereuse pour l'idée de l'unité allemande. » Ce n'est qu'au sein de la paix quel'Allemagne et sa constitution » peuvent se fortifier au dedans et au dehors, et l'attraction sui» vra son développement naturel. »

» Je fis remarquer au prince que l'accord des sentimens nationaux d'un peuple même divisé en plusieurs états, était une condition nécessaire d'existence, et que l'idée fondamentale du parti national allemand était basée sur un besoin véritable, bien qu'il se fût égaré quelquefois dans l'application. Le duc répondit avec une certaine vivacité: « Croyez-moi, j'estime » trop les Allemands pour vouloir leur contester un bel avenir. » Français de toute mon âme, j'aime ma patrie avec passion; » mais je suis bien éloigné de partager les opinions de ces politi» ques de café qui veulent maintenir la grandeur et la puissance » de la France à l'aide de projets de conquête fondés sur le » caprice.

» Nous avons fait au maintien de la paix de grands sacrifices, » de très-grands sacrifices. »

» Puis, après une pause, il continua ainsi: « Je ne les re» grette pas; mais ce que je desire pour l'Allemagne, c'est » quelle soit indépendante (*selbständig*). » (Il prononça ce mot et continua à s'exprimer en allemand.)

» Je ne souhaite même pas qu'elle soit toujours d'accord avec » nous sans consulter ses propres intérêts. Je ne demande pas » une influence prépondérante pour la France: je suis content » de l'influence qu'un pays de 34 millions d'habitans est natu» rellement appelé à exercer sur les affaires générales de l'Eu» rope; mais je voudrais que l'Allemagne eût une politique qui » lui fût propre, et que, dans les affaires européennes, on ne » dut pas toujours supposer que l'Allemagne votât avec la Rus» sie. Ce n'est qu'en suivant une politique nationale que l'Alle» magne acquerra aux yeux du monde, de l'Angleterre, de la » France et partout, l'estime qui lui est due. Il faut que les au» tres états européens acquièrent la conviction, que l'Allemagne » se détermine librement et d'après ses véritables intérêts.

» Vous voyez, ajouta le prince avec un sourire aimable, que » je ne veux pas amoindrir l'Allemagne, mais au contraire l'éle» ver: notre propre intérêt exige qu'une Allemagne indépen» dante agisse sur la politique. Il est fâcheux que par amour pour » la Russie les puissances de l'Allemagne n'aient pas voulu re» connaitre la reine Isabelle. Cette reconnaissance aurait depuis » long-temps mis fin à la guerre. *En abolissant la loi salique, ma » maison* a fait un sacrifice dans l'espoir de donner la paix à » l'Espagne. Les puissances d'Allemagne qui auraient dû savoir » que la cause de don Carlos était perdue, auraient pu, en re» connaissant la reine Isabelle, exercer une influence modé» trice sur l'Espagne. Cela n'a pas eu lieu. Nous avons vu le » même résultat dans les affaires de la Syrie.

» Cependant le prince parlait avec prédilection de l'esp[rit] de la bienveillance du roi Guillaume IV de Prusse, et avec [es]time du coup-d'œil d'aigle du prince de Metternich. Dans [le] cours de la conversation que l'amabilité du prince rendait [de] plus en plus facile, je parlai de l'avenir et des doutes que [les] hommes politiques avaient conçus sur les destinées de la Fra[n]ce, s'imaginant que tout finirait avec le roi Louis-Philip[pe]. J'ajoutai qu'après avoir interrogé les partis, j'avais acqui[s la] conviction que le trône passerait du père au fils. Le prince [ré]pondit: « Je connais l'opinion dont vous parlez, mais je s[ais] » aussi combien elle est erronée. » Il ajouta avec une émot[ion] profonde: « Nous sommes cinq frères et il est probable que l'[un] » de nous aura le malheur de survivre au roi. Mais la success[ion] » se passera tranquillement, ce sera tout au plus une affaire [de] » gendarmerie. » Après une heure, je quittai le prince; j'ét[ais] enchanté de son esprit, de son amabilité, de sa franchise. Qu[el]ques mois après, il mourait victime d'une affreuse catastrop[he]. Noble fils! le malheur de survivre au roi ne lui était pas [ré]servé! »

Chronique industrielle.

On connaît l'expérience dans laquelle, après avoir tracé [des] caractères ou des signes quelconques sur une lame de verre [po]li, on projette l'haleine sur le verre; que l'on efface le tout a[vec] le plus grand soin, et que l'on souffle de nouveau sur le ve[rre], les caractères apparaîtront comme auparavant, et ainsi de s[uite] d'une manière presque indéfini. Cette propriété curieuse [du] verre de se laisser attaquer avec tant de facilités par des s[ubs]tances aussi peu actives que la faible humidité de l'haleine, [est] bien plus étendue qu'on ne le supposait; il suffit de placer [à la] surface d'une glace un dessin ou papier découpé, puis de so[uf]fler dessus, pour voir ensuite, quand le papier est enlevé et [que] l'humidité déposée sur le verre est évaporée, revenir le des[sin] d'une manière très-nette par le souffle de l'haleine; et ce [que] produit ce souffle, toute autre vapeur peut le déterminer [de] même.

Les plaques d'argent iodées jouissent d'une propriété s[i]... n'est analogue, au moins comparable pour la sensibilité; [une] plaque ainsi préparée dans l'obscurité, pendant la nuit, sur [la]quelle on place pendant quelques minutes, un dessin décou[pé], est influencée de telle sorte que la vapeur mercurielle agit s[ur] elle en retraçant le dessin, comme si cette plaque eût été exp[o]sée à la lumière.

Bien plus, des plaques métalliques pures, sans aucune tra[ce] d'iode ou de brome, ou de tout autre couche sensible, reço[i]vent également l'impression des objets que l'on dispose à le[ur] surface, dans l'obscurité la plus profonde, à ce point que [le] souffle de l'haleine, ou une vapeur quelconque, laisse aperc[e]voir l'image parfaitement dessinée.

Et enfin, pour comble de merveilleux, cette action n'a p[as] même besoin du contact pour se produire; elle a également lie[u] à distance, de la part des objets de nature quelconque, comme l[e] prouvent les expériences suivantes:

M. Mozer a placé dans l'obscurité (et nous répétons que M[M.] Enck et de Humboldt se sont assurés de l'exactitude de ces ex[pé]riences) une plaque d'argent poli; puis, à une petite distan[ce] de la surface, il a exposé une médaille de bronze ou de cuiv[re] ou bien un camée ou tout autre pierre gravée; après un certa[in] temps, la médaille ou le camée avait produit sur la plaque d'ar[]gent une empreinte nette, qu'il suffisait de soumettre à l'actio[n] d'une vapeur pour la rendre sensible.

Le commerce de fruits prend chaque année plus d'exten[]sion en Angleterre. Au commencement de la présente saison 2,000 paniers de cerises, de 2 livres le panier, furent impo[rtés] de France en Angleterre. L'effet de cette importation s'est fa[it] sentir surtout dans le Sud de l'Angleterre, où les ceris[es] avaient réussi au-delà de toute prévision. Il y a une quin[]zaine de jours, 20,000 livres de cerises furent transportées p[ar] le chemin de fer de Kent sur le marché de Leeds. Une dépré[]ciation considérable s'en suivit.

De fortes provisions de grosseilles rouges, expédiées [de] l'étranger, ont aussi été introduites dans Londres et les vi[lles] de province; elles sont généralement préférées à celles d'An[]gleterre. On décharge en ce moment des pommes et des po[ires] de Hambourg et de Rotterdam, et d'importans achats sont fa[its] dont les expéditions auront lieu plus tard dans la saison. [Le] commerce de fruits devient si important, qu'on assure que p[lu]sieurs personnes des environs de Londres se disposent à al[...]

---

blement; personne ne passait, la nuit venait...

Mais, — dit Rodolphe en interrompant le Chourineur, — pourquoi n'es-tu pas allé chez moi?

— Vous m'avez dit de revenir le lendemain matin, monsieur Rodolphe... Je n'ai pas osé revenir avant... J'aurais eu l'air de faire le câlin... le *brosseur*, comme disent les troupiers... Après tout, je suis ce que je suis, un *fagot affranchi* (forçat libéré); et quand quelqu'un comme vous est avec moi, comme vous êtes, monsieur Rodolphe... il ne faut aller à lui que s'il vous dit: *Viens!* Après ça, je verrais une araignée sur le collet de votre habit que je vous l'ôterais et je l'écraserais, sans vous en demander la permission.... vous comprenez?... J'étais donc à la fenêtre du bouchon, cassant mes noix et buvant ma piquette, lorsqu'à travers le bouillard je vois débouler la Chouette avec le *môme* à Bras-Rouge, le petit Tortillard.

— Bras-Rouge! il est donc le maître du cabaret souterrain des Champs-Elysées? — s'écria Rodolphe.

— Oui, monsieur Rodolphe; vous ne le saviez pas?

— Non, je croyais qu'il demeurait dans la Cité...

— Il y demeure aussi... il demeure partout, Bras-Rouge... C'est un fin et fier gueux, allez, avec sa perruque jaune et son nez pointu!... Finalement, quand je vois débouler la Chouette et Tortillard, je me dis: Bon, ça va chauffer! En effet, Tortillard se blottit dans un des fossés de l'allée, en face votre porte, comme s'il se mettait à l'abri de l'ondée, et il fait la taupe... La Chouette, elle ôte son bonnet, le met dans sa poche, et sonne à la porte. Ce pauvre M. Murph, votre ami, vient ouvrir à la Borgnesse. Et la voilà qui fait ses grands bras en courant dans le jardin. Je donnais en moi-même ma langue aux chiens de ne pouvoir deviner ce que venait faire la Chouette... Enfin, elle ressort, remet son bonnet, dit deux mots à Tortillard, qui rentre dans son trou. Et elle détale... Je me continue: Minute!... ne nous embrouillons pas. Tortillard est venu avec la Chouette; le Maître-d'Ecole et M. Rodolphe sont donc chez Bras-Rouge?

— Bon, après?

— La Chouette est venue *battre l'antif* (espionner) dans la maison; ils vont donc faire le coup ce soir?

— Bon, après?

— Ils font le coup ce soir; M. Rodolphe croit qu'il se fera demain, il est donc enfoncé?

— Bon, après?

— M. Rodolphe est enfoncé. Je vas chez Bras-Rouge, je vois de quoi il retourne; oui, mais si pendant ce temps-là le Maître-d'Ecole arrive... il fait nuit... c'est juste... Alors, tant pis, je vais entrer dans la maison et dire à M. Murph: Méfiez vous... Oui, mais cette petite vermine de Tortillard est près de la porte, il m'entendra sonner, il me verra, il donnera l'éveil à la Chouette, si elle revient... ça gâtera tout... d'autant plus que M. Rodolphe s'est peut-être arrangé autrement pour ce soir... Tonnerre! ces oui et ces non me papillotaient dans la cervelle... J'étais abruti, je n'y voyais plus que du feu... je ne savais que faire; je me dis: Je vais sortir, le grand air me conseillera peut-être. Je sors... il me conseille; j'ôte ma blouse et ma cravate, je vas au fossé de Tortillard, je prends le moutard par la peau du dos; il a beau gigotter, m'égratigner et piailler... je l'entortille dans ma blouse comme dans un sac, je noue un bout avec les manches, l'autre avec ma cravate, il pouvait respirer; je prends le paquet sous mon bras, je vois près de là un jardin maraicher entour d'un petit mur, je jette Tortillard au milieu d'un plant de carottes; il grognait sourd comme un cochon de lait, mais à deux pas on ne l'entendait pas... Je file, il était temps!... je grimpe sur un des grands arbres de l'allée, juste en face de votre porte, au-dessus du fossé de Tortillard. Dix minutes après, j'entends marcher; il pleuvait toujours: il faisait si noir... si noir que le *boulanger* (le diable) aurait marché sur sa queue... J'écoute, c'était la Chouette: — « Tortillard!... Tortillard! » — qu'elle dit tout bas. — Oui, cherche-le, ton Tortillard! — « Il pleut, le *môme* se sera lassé d'attendre, — dit le Maître-d'École en jurant; — si je l'attrape, je l'écorche!!! — Fourline, prends garde! — reprit la Chouette; — peut-être qu'il sera venu nous prévenir de quelque chose... Si c'était une souricière?... l'autre ne voulait faire le coup qu'à dix heures... — C'est pour ça, — répond le Maître-d'Ecole; — il n'en est que sept. Tu as vu de l'argent... Qui ne risque rien n'a rien; donne-moi la pince et le ciseau froid. »

— Ces instrumens... — demanda Rodolphe.

— Ils venaient de chez Bras-Rouge; oh! il a une maison bien montée.... En un rien, la porte est forcée. — « Reste là, — dit le Maître-d'Ecole à la Chouette; attention, et *crible à la grive* (crie: prends garde!) si tu entends quelque chose. — Passe ton *surin* (ton stylet) dans une boutonnière de ton gilet, pour le pouvoir tirer tout de suite, » — dit la Borgnesse. Et le Maître-d'Ecole entre dans le jardin... Je me dis tout de suite: M. Rodolphe n'est pas là; il est mort ou vivant dans ce moment; je n'y peux rien, mais les amis de nos amis sont nos... Oh! non; pardon, monseigneur!

— Va, va. Eh bien?

— Je me dis, le Maître-d'Ecole peut assassiner M. Murph, l'ami à M. Rodolphe, qui ne s'attend à rien... C'est là où ça chauffe d'abord; je saute de mon arbre, je tombe sur la Chouette; je l'étourdis de deux coups de poing.... choisis... elle tombe sans souffler... J'entre dans le jardin... Tonnerre!... Mon[]sieur Rodolphe!... c'était trop tard...

— Pauvre Murph!!...

Entendant du bruit à la porte, il était sans doute sorti du vestibule, il [se] roulait avec le Maître-d'Ecole sur le petit perron; déjà blessé, il tenait tou[]jours ferme, sans crier au secours. Brave homme! il est comme les bon[s] chiens: des coups de dent, pas de coups de gueule, que je me dis... et je [me] jette à pile ou face sur tous les deux, en empoignant le Maître-d'Ecole par une gigue, c'était le seul morceau disponible pour le moment. — Vive la Charte! c'est moi!... le Chourineur! *Part à deux*, Monsieur Murph! — « Ah brigand! mais, d'où sors-tu donc? — me crie le Maître-d'Ecole, étourdi d[e] ça. — « Curieux, va! » — que je lui réponds en lui tenaillant une de ses jam[]bes entre mes genoux, et en lui empoignant un aileron, c'était celui du po[i]gnard, c'était le bon... — Eh... Rodolphe! me crie M. Murph, tout en m'ai[]dant.

— Brave, excellent homme! — murmura Rodolphe avec douleur.

— Je n'en sais rien, — que je réponds. — Ce gueux-là l'a peut-être tué. Et je redouble sur le Maître-d'Ecole, qui tâchait de me larder avec son po[i]gnard, mais j'étais couché la poitrine sur son bras, il n'avait que le poign[et] de libre. — Vous êtes donc tout seul? que je dis à Murph, en continuant de nous débattre avec le Maître-d-Ecole. — Il y a du monde près d'ici, mais on ne m'entendrait pas crier. — Est-ce loin? — Il y en a pour dix minutes. — Crions au secours, s'il y a des passans ils viendront nous aider. — Non, puis[]que nous le tenons, il faut le garder ici; mais je me sens faible... je su[is] blessé, me dit M. Murph. — Tonnerre, alors!! courez chercher du secours si vous en avez le temps. Je tâcherai de le retenir, ôtez-lui son couteau, aidez-moi seulement à me mettre sur lui, quoiqu'il soit deux fois fort comme moi, je m'en charge, une fois que je l'aurai accroché. — Le Maître-d'Ecole ne [di]sait rien, on ne l'entendait que souffler comme un bœuf; mais tonnerre, quels efforts.... M. Murph n'avait pas pu lui arracher son poignard, la poig[ne] de cet homme-là c'est un étau. Enfin, en pesant toujours de tout mon co[rps] sur son bras droit, je lui passe les deux mains derrière le cou, et je les join[s] comme si je voulais l'embrasser... De le crocher comme ça, c'était mon [am]bition; alors, je dis à M. Murph: — Dépêchez-vous... je vous attends. Si [vous] avez quelqu'un de trop... faites ramasser la Chouette derrière la porte du [jar]din, je l'ai engourdie... Je reste seul avec le Maître-d'Ecole... Il savait ce [qui] l'attendait.

— Il ne le savait pas!... ni toi non plus, mon brave, — dit Rodolphe, [d'un] air sombre, les traits contractés par cette expression dure, presque [...]

s'établir pendant l'été en France et à Hambourg, pour y acheter des fruits et les expédier sur l'Angleterre.

— Un journal anglais rapporte le fait suivant :

« On a reçu il y a quelques jours à la prison de Dorchester, l'ordre de mettre en liberté un prisonnier pour dettes, nommé Culliford ; mais il s'y trouvait si bien, que le concierge a été obligé d'employer le ministère d'un officier de paix et toute la garde de la prison pour l'obliger à sortir. »

EXTÉRIEUR.

TURQUIE. — *Des frontières*, 12 juillet. On mande de Jassy qu'un nombre considérable de familles de l'Alsace, qui, il y a 35 ans, avaient émigré en Russie, sont arrivées en Valachie, après avoir abandonné leurs habitations dans la Russie méridionale. On prétend que, mécontens de quelques dispositions du gouvernement russe à leur égard, ainsi que de toute leur position, ils se sont décidés à une nouvelle émigration. Le gouvernement valaque se trouve dans quelque embarras vis-à-vis de ces nouveaux arrivans, qui ont l'intention de se fixer dans le pays ; il ne sait s'il doit les envisager comme sujets français ou russes, ce qui est d'une grande importance pour l'acquisition de biens-fonds.

On parle de nouveau du projet de construire un chemin de fer qui traverserait toute la Valachie du Nord au Sud, et qui se terminerait au port de Galacz. (*Gaz. Univ.* d'Augsbourg.)

RUSSIE. — St.-Pétersbourg, 19 juillet. S. M. le roi de Prusse a daigné conférer l'ordre de l'Aigle-Rouge de la 2e classe, avec l'étoile, au lieutenant-général Zakharjevsky II, commandant de place de St.-Pétersbourg, ainsi qu'à l'aide-de-camp général Kokoschkine, grand-maître de police de cette capitale.

— Par des rescrits du 30 juin-12 juillet, S. M. l'empereur a daigné conférer entre autres, les décorations suivantes, savoir:

L'ordre de Saint-Alexandre-Nevsky au général d'infanterie Luck, aide-de-camp-général de S. M. le roi de Prusse.

L'ordre de l'Aigle-Blanc à M. de Liebermann, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de Prusse près de la cour impériale, ainsi qu'à M. Müller, conseiller intime de cabinet de S. M. le roi de Prusse.

L'ordre de St.-Vladimir, de 2e classe, au général-major de Neuman, aide-de-camp-général de S. M. le roi de Prusse.

L'ordre de Ste.-Anne, de 1re classe, avec les insignes en diamans, à M. de Meyerinck, maréchal de la cour de S. M. le roi de Prusse.

L'ordre de Ste.-Anne, de 1re classe, au général-major de Rauch, au service de S. M. le roi de Prusse, et à M. le docteur Wiebel, médecin ordinaire de S. M. R. et chef du service sanitaire de l'armée prussienne.

L'ordre de St.-Stanislas, de 1re classe, au général-major au service d'Autriche prince de Schwartzenberg, attaché à la personne de S. A. I. l'archiduc Charles-Ferdinand d'Autriche.

PRUSSE. — Koeningsberg, 21 juillet. Ce matin, il y a eu grande parade de toutes les troupes de la garnison. Le roi y a assisté à cheval et a témoigné sa haute satisfaction de la tenue des troupes. S. M. a ensuite visité divers établissemens publics. Le voyage du roi est arrangé de manière, qu'il arrivera le 24, à Thorn. Diverses fêtes qui devaient être données ici, ont été décommandées, à cause de la mort de S. A. R. le duc d'Orléans.

HANOVRE. — Hanovre, 25 juillet. S. A. R. le prince royal est parti pour Nordernney, afin d'y faire usage des bains de mer.

SUISSE. — Le conseil d'état du canton de Neuchâtel a reçu du lieutenant-général baron Voirol, commandant la 6e division militaire de Besançon une réponse, à sa lettre du 11 juillet, au sujet de la promenade faite sur le territoire de la principauté par la compagnie de lanciers commandée par le capitaine Rolland. Le général s'empresse d'exprimer au conseil tout le regret qu'il a éprouvé de savoir que, contrairement à ses ordres, le capitaine Rolland ait franchi la frontière, et dirigé sa promenade militaire sur le territoire suisse avec une troupe armée « Bien que les meilleures relations d'amitié, dit-il, règnent entre nos deux pays, le capitaine Rolland n'en a pas moins commis un acte très-répréhensible, et que j'aurais puni d'un mois de prison au fort de Joux, si vorte lettre, si bienveillante pour lui, n'était venue militer en sa faveur. Cependant, les lois de la discipline militaire me font un devoir d'infliger quinze jours d'arrêt à cet officier. » Le général esprère que l'infraction dont le conseil a eu à se plaindre ne se renouvellera pas, et il le remercie de la bienveillance avec laquelle il a considéré cette affaire, qui n'avait sans doute rien d'hostile à ses bons voisins du canton de Neuchâtel, mais qui ne pouvait pas être passée sous silence.

ESPAGNE. — Madrid, 21 juillet. Les choses paraissent en être venues au point qu'un plus long séjour de la famille de l'Infant Don François de Paule serait impossible dans la capitale. Des personnes qui se croient bien informées prétendent que la mésintelligence avec la famille de l'Infant, s'est étendue au régent lui-même. Cependant, le jour du départ n'est pas encore fixé.

Depuis quelque temps, le gouvernement portugais semble vouloir se rapprocher du cabinet de Madrid. Quelques satisfactions ont été déjà données à des réclamations fondées sur les incursions de certains factieux près de la frontière. M. Aguilar se dispose à retourner à son poste à Lisbonne, et l'on semble compter beaucoup sur ses bons officices.

Des nouvelles de Barcelonne du 22 offrent peu d'intérêt. On poursuit avec ardeur les factieux à qui Zurbano fait un mauvais parti jusqu'ici ; sans doute pour répandre la terreur parmi ces bandes mal organisées, Zurbano fait passer par les armes les prisonniers.

ANGLETERRE. — Londres, 27 juillet. Le *Standard*, à propos du traité conclu entre la France et la Belgique, relativement aux toiles et fils de lin, au détriment de l'industrie linière de la Grande-Bretagne, fait la réflexion que voici :

» Les *Whigs* ont créé le royaume de Belgique, et en le créant, ils ont fait présent de ce riche pays, à la France, comme nous, le voyons aujourd'hui. En ce moment, la guerre n'est qu'une guerre commerciale, mais la Belgique est mise au front de la bataille contre nous ; si jamais il arrive qu'il faille se servir d'armes plus meurtrières, nous verrons de même la Belgique marcher sous les bannières de la France. »

— Les journaux publient une lettre, en date de Paris, le 14 juillet, signée par M. Rybinski, se disant général-en-chef de l'armée polonaise, dans laquelle il remercie la Chambre des Communes, au nom des exilés polonais, de la généreuse sympathie qu'elle a montrée, à une occasion récente, (lors des débats relatifs à la production d'oukases de l'empereur de Russie, concernant le royaume de Pologne), pour le peuple polonais.

— On lit dans le *Manchester-Guardian :*

« Huit-cents à mille ouvriers mineurs, armés de formidables bâtons, se sont portés sur Congleton. Ils ont demandé dans les boutiques de l'argent ou du pain, et il a fallu leur en donner. On assure qu'ils ont fait quelques dégâts au bureau de police. Les boutiques des boulangers ont été pillées. Des demandes de renforts ont été sur-le-champ adressées dans diverses directions. On envoie à Congleton des détachemens assez considérables. Un escadron du 1er dragons a été envoyé à Macclesfield et à Poynton, où l'on s'attendait à la visite des mineurs. Deux compagnies du 60e de carabiniers et uue compagnie du 72e *highlanders* ont ordre de se porter sur les mêmes points. Un certain nombre de charbonniers ont fait leur entrée à Macclesfield dans la soirée de jeudi ; ils n'y ont pas commis de désordres et ils se sont rendus à Poynton par petits groupes de dix ou douze hommes, comme s'ils étaient dans l'intention de reconnaître la place.

» Prévenus à cet endroit par la force-armée, qui s'y était rendue avant eux, ils se sont contentés de distribuer des exemplaires des résolutions adoptées dernièrement par les charbonniers du Staffordshire ; s'ils n'avaient pas rencontré de troupes à Poynton, ils auraient fermé les ateliers et auraient fait la même chose dans les environs de Stockport, Hyde, Dukinfield, Ashton et Oldham. On croit que plusieurs d'entr'eux, faisant un détour pour éviter Poynton, se sont rendus à Hyde. Partout, sur la route, ils ont demandé de l'argent, soit aux piétons qui les rencontraient, soit dans les maisons. Il y a maintenant des troupes suffisantes à Poynton, Congleton, Newcastle et Macclesfield. »

— Les correspondances de Turquie publiées par le *Morning-Chronicle* sembleraient faire craindre que l'Angleterre n'ait trop ouvertement adhéré à la politique de la France dans la question de Syrie. Suivant ce journal, le résultat de la bonne intelligence de M. de Bourqueney et de Stratford-Canning serait de jeter la Porte dans les bras de la Russie et de servir les intérêts de la France en Grèce et en Syrie.

FRANCE. — Paris, 28 juillet. Les premières opérations de la Chambre des Députés pour l'organisation de ses bureaux, répond parfaitement à ce qui avait été dit avant et après les élections générales.

L'opposition n'a rien gagné à ces élections. Le parti conservateur est revenu fortifié dans la nouvelle Chambre. C'est ce que prouvent les choix d'hier, où les conservateurs ont eu quatorze nominations, tandis que l'opposition n'en a obtenu que quatre seulement.

Sa majorité est dessinée et se maintiendra, grâce au ferme accord de tous les hommes de bien. L'avenir du pays, ébranlé par la mort de Mgr. le duc d'Orléans, nous impose des devoirs que nous saurons tous remplir. Aucune dissidence ne se fera jour parmi nous. Les questions de personnes et les petites rancunes du passé seront honorablement sacrifiées à la grande question d'intérêt social. Quel homme est aujourd'hui assez grand pour ne pas s'incliner, dès que le nom de France commande un devoir. (*Corresp. partic.*)

— Dans la discussion de la loi de régence, la question financière ne sera pas le moindre des embarras que rencontrera le ministère. Voici cependant comment on espère tourner la difficulté. La loi de dotation du duc d'Orléans porte qu'il sera accordé au prince royal un million annuel, plus un autre million lorsqu'il viendrait à se marier. La même loi statue qu'en cas de mort du prince royal, cette dotation, réduite à 300 mille francs, serait continuée à la veuve.

Le duc d'Orléans ayant épousé la princesse Hélène, a touché sa pension élevée au chiffre de deux millions. Lui mort, sa veuve jouira incontestablement du douaire de 300 mille francs de rente. Aux termes de la loi, le jeune comte de Paris, devenu de fait *prince royal*, doit recevoir en cette qualité une dotation d'un million, sans qu'il soit besoin d'en parler de nouveau. 700 francs restaient disponibles.

— De toutes les branches de la maison de Bourbon, le duc d'Orléans était le second prince royal que l'Université ait compté parmi ses élèves, le premier ayant été Henri IV, écolier en 1568, du vieux Collége de Champagne et Navare, aujourd'hui Ecole Polytechnique. Pour consacrer ce double souvenir, une médaille spéciale sera frappée par souscription à la mémoire du duc d'Orléans, élève de l'Université, comme Henri IV.

— On lit dans l'*Echo de la Frontière :*

« M. Briffaud vient de publier une Notice sur Mgr. le duc d'Orléans, dans laquelle on retrouve une foule de mots heureux dits par le prince en maintes occasions ; l'auteur de la Notice n'a pas sans doute eu occasion d'entendre une réponse faite par le duc lors de son dernier séjour à Valenciennes ; voici à quelle occasion : la lutte était alors acharnée entre les sucres coloniaux et les sucres indigènes ; les fabricans de Valenciennes cherchèrent à intéresser l'héritier du trône en leur faveur, et s'entretinrent longuement de leurs intérêts ; le prince les écouta avec bienveillance et leur donna des paroles d'espérance.

» Après un long entretien sur cette matière, un défenseur des fabriques indigènes, oubliant peut-être un peu trop les intérêts généraux de la France pour les intérêts de la localité, laissa échapper une phrase par laquelle il prévoyait la perte future de nos colonies. A ces mots mal sonnans pour l'oreille d'un prince français, le duc s'anima tout-à-coup, interrompit l'orateur, et montrant les généraux, les colonels et tous les officiers placés derrière lui, il s'écria vivement : « Perdre nos colonies, monsieur ! oubliez-vous que nous sommes là pour les défendre ! » Cette réponse, partie du cœur tout militaire et tout français de l'héritier du trône, fit la plus vive impression sur tous les officiers et les fonctionnaires de Valenciennes présens à cette réception. »

— On écrit de Lyon, 26 juillet :

M. le baron de Larrey, ancien inspecteur-général du service de santé des armées de l'Empire, ancien médecin-en-chef de la garde impériale, commandeur de la Légion d'Honneur, qui revenait d'Afrique, où il avait été envoyé en mission, est mort ici hier à cinq heures du soir. Je ne l'ai pas quitté un instant, et il est mort, pour ainsi dire, dans mes bras. Nous allons procéder aujourd'hui à l'embaumement de son corps qui sera ensuite transporté à Paris.

Encore une des illustrations du règne de Napoléon qui va rejoindre tant d'autres célébrités. On se rappelle que dans son testament daté de l'île Saint-Hélène, Napoléon dit : « Je donne » cent mille francs au baron Larrey, *c'est l'homme le plus ver» tueux que je connaisse.* » Tout autre éloge pâlirait devant celui-là.

---

dont nous avons parlé.

Le Chourineur étonné dit à Rodolphe :

— Je croyais que le Maitre-d'Ecole se doutait de ce qui l'attendait ; car, tonnerre ! c'est pas pour me vanter... mais il y a un moment où je n'étais pas à la noce... Nous étions moitié par terre, moitié sur la dernière dalle du perron... J'avais mes bras autour de son cou... ma joue contre sa joue... J'entendais ses dents grincer... Il faisait noir... il pleuvait toujours... et la lampe restée dans le vestibule nous éclairait un pen... J'avais passé une de ses jambes dans les miennes... Malgré ça, il avait les reins si forts qu'il nous soulevait tous les deux à un pied de terre... Il voulait me mordre, mais il ne pouvait pas... Jamais je ne m'étais senti si vigoureux... Tonnerre ! le cœur me battait... mais dans un bon endroit... Je me disais : Je suis comme quelqu'un qui s'accrocherait à un chien enragé pour l'empêcher de se jeter sur le monde... — Laisse-moi me sauver, et je ne te ferai rien, — me dit le Maître-d'Ecole. — Ah ! tu es lâche ! — que je lui dis ; — ton courage n'est donc que ta force ? Tu n'aurais pas osé assassiner le marchand de bœufs de Poissy pour le voler, s'il avait été seulement aussi fort que moi, hein ? — Non, — me dit-il ; — mais je vais te tuer comme lui. — En disant ça, il fit un haut-le-corps si violent en raidissant les jambes en même temps, qu'il me jeta de côté, mais j'avais toujours mes mains croisés sous sa tête... et son bras droit sous moi..... Une fois qu'il a eu les deux jambes libres, il s'en est solidement servi... Ça lui a donné de l'élan... Il m'a retourné à demi... Si je n'avais pas tenu bon le bras du poignard.... j'étais fini... Dans ce moment-là mon poignet gauche a porté à faux ; j'ai été obligé de desserrer les doigts... Ça se gâte... Je me dis : Je suis dessous, il est dessus ; il va me tuer.... C'est égal, j'aime mieux ma place que la sienne.... M. Rodolphe m'a dit que j'avais du cœur et de l'honneur.... Je sens que c'est vrai.... J'en étais là, quand j'aperçois la Chouette tout debout sur le perron.... avec son œil rond et son châle rouge... Tonnerre ! j'ai cru avoir le cauchemar... — Finette ! — lui crie le Maître-d'Ecole, — j'ai laissé tomber le couteau ; ramasse le... là... sous lui... et frappe... dans le dos, entre les deux épaules... — Attends, attends, fourline... que je m'y reconnaisse ; et voilà la Chouette qui tourne... qui tourne autour de nous comme un oiseau de malheur qu'elle était. Enfin elle voit le poignard... veut sauter dessus... J'étais à plat ventre, je lui envoie un coup de talon dans l'estomac, je la renverse ; mais elle se relève et s'acharne... Je n'en pouvais plus ; je me cramponnais encore au cou du Maître-d'Ecole ; mais il me donnait en dessous des coups si forts dans la mâchoire, que j'allais tout lâcher... Je commençais à m'étourdir.... lorsque je vois trois ou quatre gaillards armés qui dégringolent le perron... et M. Murph, tout pâle, se soutenant à peine sur M. le médecin... On empoigne le Maître-d'Ecole et la Chouette, et ils sont ficelés.... C'était pas tout, ça. Il me fallait M. Rodolphe.. Je saute sur la Chouette, je me souviens de la dent de la pauvre Goualeuse, je lui empoigne le bras, et je le lui tords en lui disant : où est M. Rodolphe?... Elle tient bon. Au second tour, elle me crie : — Chez Bras-Rouge, dans la cave, au *Cœur-Saignant*.... Bon... En passant, je veux prendre Tortillard dans sa planche de carottes ; c'était mon chemin... Je regarde... il n'y avait plus rien que ma blouse... il l'avait rongée avec ses dents. J'arrive au *Cœur-Saignant*, je saute à la gorge de Bras-Rouge.... Où est le jeune homme qui est venu ici ce soir avec le Maître-d'Ecole? — Ne me serre pas si fort, je vais te le dire : on a voulu lui faire une farce, on l'a enfermé dans ma cave, nous allons, lui ouvrir, — Nous decendons... personne.., — Il sera sorti pendant que j'avais le dos tourné. dit Bras-Rouge ; tu vois qu'il n'y a personne. — Je m'en allais tout triste, lorsqu'à la lueur de la lanterne je vois une autre porte. J'y cours, je tire à moi, je reçois comme qui dirait un fameux seau d'eau sur la boule. Je vois vos deux pauvres bras en l'air... Je vous repêche et je vous apporte ici sur mon dos, vu qu'il n'y avait personne pour aller chercher un fiacre. Voilà, M. Rodolphe ;... et je puis dire, sans me vanter, que je suis fièrement content !...

— Mon garçon, je te dois la vie... c'est une dette... je l'acquitterai, sois en sûr, et de toutes façons... Tu as tant de cœur... que tu partageras le sentiment qui m'anime à cette heure... je ressens une affreuse inquiétude pour l'ami que tu as si vaillamment sauvé, et un besoin de vengeance féroce contre celui qui a failli vous tuer tous deux...

— Je comprends ça, monsieur Rodolphe... sauter sur vous en traître, vous jeter dans une cave, et vous porter évanoui dans un caveau pour vous noyer, ça mérite ce qui revient au Maître-d'Ecole. Il m'a avoué qu'il avait assassiné le marchand de bœufs... Je ne suis pas capon, mais tonnerre !... j'irais cette fois de bon cœur chercher la garde pour le faire empoigner, le brigand !

— David, voulez-vous aller savoir des nouvelles de Murph ? — dit Rodolphe, sans répondre au Chourineur. — Vous reviendrez ensuite.

Le noir sortit.

— Sais-tu où est le Maître-d'Ecole, mon garçon ?

— Dans une salle basse, avec la Chouette. — Vous allez envoyer chercher la garde, monsieur Rodolphe ?

— Non...

— Est-ce que vous voudriez le lâcher ?... Ah ! monsieur Rodolphe ; pas de ces générosités-là J'en reviens à ce que j'ai dit, c'est un chien enragé... Prenez garde aux passans !

— Il ne mordra plus personne... rassure-toi ! — Vous allez donc le renfermer quelque part ? — Non !... dans une demi-heure il sortira d'ici... — Le Maître-d'Ecole ? — Oui... — Sans gendarmes ? — Oui... — Comment, il sortira d'ici libre ! — Libre... — Et tout seul ? — Oui, tout seul... Mais il ira où il voudra — dit Rodolphe en interrompant le Chourineur avec un sourire qui l'épouvanta.

Le noir rentra.

— Eh bien ! David... et Murph ?...

— Il sommeille... monseigneur, — dit tristement le médecin. — La respiration est toujours.... oppressée...

— Toujours du danger ?...

— Sa positition.. est très-grave, monseigneur.. Pourtant... il faut espérer...

— Oh ! Murph ! vengeance !... vengeance !... — s'écria Rodolphe avec une fureur froide et concentrée. Puis il ajouta : — David... un mot...

Et il parla tout bas à l'oreille du noir.

Celui-ci tressaillit.

— Vous hésitez ? — lui dit Rodolphe. — Je vous ai pourtant souvent entreteuu de cette idée... Le moment de l'appliquer est venu...

— Je n'hésite pas, monseigneur... Cette idée, je l'approuve... elle renferme toute une réforme pénale digne de l'examen des grands criminalistes, car cette peine serait à la fois... simple... terrible... et juste... Dans ce cas-ci, elle est applicable. Sans nombrer les crimes qui ont jeté ce brigand au bagne pour sa vie... il a commis trois meurtres... le marchand de bœufs... Murph... et vous... C'est justice.

— Et il aura encore devant lui l'horizon sans bornes du repentir... — ajouta Rodolphe. — Bien, David... vous me comprenez...

— Nous concourons à la même œuvre... Monseigneur.

Après un moment de silence, Rodolphe ajouta :

— Ensuite, cinq mille francs lui suffiront-ils, David ?

— Parfaitement, monseigneur...

— Mon garçon, — dit Rodolphe au Chourineur ébahi — j'ai deux mots à dire à monsieur. — Pendant ce temps-là, va dans la chambre à côté... tu trouveras un grand portefeuille rouge sur un bureau ; tu y prendras cinq billets de mille francs que tu m'apporteras...

— Et pour qui ces cinq mille francs ? — s'écria involontairement le Chourineur.

— Pour le Maître-d'Ecole... et tu diras en même temps qu'on l'amène ici...

(*La suite à demain.*)

BELGIQUE. — Bruxelles, 29 juillet. La section centrale chargée de l'examen du projet de loi relatif à la convention du 16 juillet, a été complétée par la nomination de M. Dumortier. Elle s'est réunie hier au matin, et dans une séance qui s'est prolongée jusqu'à trois heures de l'après-midi, elle a terminé son travail. Elle propose à la Chambre, à l'unanimité, croyons-nous, de sanctionner la convention du 16 juillet ; mais elle propose de modifier, nous ne savons encore trop dans quel sens, l'Art. 2 du projet.

La section centrale se réunira aujourd'hui pour examiner les réclamations des négocians en vins, qui demandent qu'il leur soit tenu compte, pour les vins qu'il ont en magasin, d'une différence égale à la réduction qui va avoir lieu sur les droits de douanes et d'accises ; mais nous pensons que la section centrale, et la Chambre après elle, reconnaîtront que la réduction est en définitive toute favorable aux négocians en vins ; que si, d'un côté, ils semblent devoir éprouver quelque perte, ils trouveront une large compensation dans les prix qui, surtout pour les vins en bouteilles, ne baisseront certainement pas en proportion de la réduction qui va être faite.

M. Zoude a été nommé rapporteur. On compte que son rapport sera prêt demain, et la Chambre ayant décidé que le bureau pourra le faire imprimer en son absence, elle s'est ajournée à lundi pour en commencer alors la discussion.

Chambre des Représentans.

Exposé des Motifs accompagnant le projet de loi relatif à la *Convention de Commerce conclue entre la Belgique et la France*, le 16 juillet 1842. (Voir *Journal de La Haye* d'avant-hier.)

Messieurs,

Par une ordonnance, en date du 26 juin dernier, le gouvernement français a élevé, dans une très-forte proportion, les droits d'entrée en France sur les fils et tissus de lin et de chanvre. En publiant cette ordonnance, il a fait connaître que l'augmentation du droit avait été reconnue nécessaire pour arrêter l'invasion des fils et tissus de lin étrangers, dont l'importation toujours croissante avait atteint un chiffre très-considérable, et menaçait de jeter la perturbation dans l'industrie nationale ; mais il a en même temps exprimé la pensée qu'une exception pouvait être faite en faveur des fils et toiles belges.

En effet, les conditions de la fabrication sont-à-peu près les mêmes en Belgique et en France, et la modicité relative de nos droits sur les articles du commerce français semblait justifier suffisamment une exception en faveur de nos produits liniers.

Cependant, maintenir les droits tels qu'ils existaient par exception spéciale pour la Belgique, alors que le droit était augmenté dans une proportion considérable qui le porte à plus du double pour certaines classes de fils et de toiles, ce n'était pas seulement, disait-on, conserver le *statu quo*, c'était créer un régime de faveur au profit exclusif de la Belgique, et ce régime de faveur on nous en demanda le prix.

Attentif au développement des importations étrangères sur le marché français, le gouvernement du Roi s'était efforcé dès le principe, dans les négociations ouvertes à Paris, de préserver de toute atteinte les intérêts nationaux menacés ; mais des difficultés imprévues, des considérations de nature diverse et le soin d'autres intérêts également dignes de sa sollicitude, retardèrent d'abord la conclusion d'un arrangement, et l'ordonnance française du 26 juin parut, sans qu'une exception fût établie en faveur des fils et toiles belges.

Néanmoins, la voie des négociations restait ouverte, elle pouvait nous conserver un débouché nécessaire à notre industrie linière (voir les tableaux annexés *A, B, C, D*), et le gouvernement du roi aurait cru mal comprendre ses devoirs en abandonnant volontairement les chances qui restaient encore de le maintenir, au prix de concessions compatibles avec la dignité et les intérêts généraux du pays. Les conférences furent donc reprises ; elles ont amené la conclusion de la convention que j'ai l'honneur de soumettre à votre examen.

Cette convention, signée le 16 juillet, assure à la Belgique le maintien des droits d'entrée en France sur les fils et toiles belges, tels qu'ils existaient avant l'ordonnance française du 26 juin, et garantit à ceux-ci, en cas de réduction du tarif français, la jouissance d'un régime particulier en vertu duquel le droit sur la frontière belge, comparé à celui établi sur toute autre frontière, devra toujours présenter une différence de 3 à 5.

En échange de cet avantage qui sera facilement apprécié, le gouvernement belge s'engage : 1° à réduire à 50 centimes par hectolitre le droit de douane sur les vins en cercles ; à 2 francs par hectolitre celui sur les vins en bouteilles, et de plus, à abaisser de 25 pCt. les droits d'accise ;

2° A réduire de 20 pCt. le droit d'entrée sur les soieries.

Ces réductions sont stipulées au profit de la France ; mais le gouvernement du roi, dans l'intérêt de sa liberté d'action ultérieure, a demandé et obtenu qu'il lui fût donné de les étendre à d'autres pays qui nous offriraient une compensation suffisante. C'est dans le but de consacrer cette faculté et de saisir, le cas échéant, l'opportunité de son application qu'a été rédigé l'Art. 2 du projet de loi qui vous est soumis.

Ces réductions constitueront dans le budget des voies et moyens de cette année, un déficit de 400,000 francs environ qui nécessitera la création de nouvelles ressources pour le trésor; ce sera l'objet d'un projet de loi spécial qui vous sera présenté.

Il est convenu que, sur notre frontière autre que celle limitrophe de France, le tarif sera élevé au taux fixé par l'ordonnance du 26 juin, et que, dans chacun des deux pays, le transit des fils et toiles de provenance tierce et à destination de l'un des deux pays respectifs sera prohibé. Cette mesure inhérente à toute exception en faveur de nos produits liniers, était en tous cas commandée par la nécessité d'accorder à l'industrie nationale la protection qui lui est due.

Toutefois, les exeptions établies par la loi du 25 février dernier, concernant certaines espèces de fils, sont maintenues.

L'Art. 3 alloue aux sels de France pour déchet au raffinage, une déduction exceptionnelle de 7 pCt., qui a été reconnue nécessaire à cause de la nature déliquescente de cette espèce de sel.

C'est, à une légère différence près, la reproduction de ce qui a été proposé dans le projet de loi sur le sel qui vous a été récemment présenté.

L'Art. 4 stipule pour le transit des ardoises, le maintien du régime actuel et ouvre à ce transit le bureau de Menin.

Il n'existait aucun motif pour se refuser à cette dernière stipulation. Il en est de même de la condition de réciprocité pour le batelage, qui fait l'objet de l'Art. 5 ; réciprocité qui se trouve d'ailleurs à certains égards, par la dernière loi sur les patentes.

L'Art. 7 pose la condition que la convention pourra être dénoncée par le gouvernement français, si des droits établis au profit des communes venaient à altérer l'effet des réductions de droits stipulées par la convention. Le gouvernement a cru d'autant moins devoir refuser à la France cette garantie, qu'il entrait dans ses intentions de ne plus autoriser à l'avenir, sans absolue nécessité, l'augmentation des octrois communaux sur les articles de consommation soumis à l'accise.

Enfin, l'Art. 8 fixe la durée de la convention; celle-ci ne pourra être moindre de 4 années.

En soumettant à la sanction des Chambres la convention de commerce conclue entre la Belgique et la France, le gouvernement exprime le vœu que l'examen et la discussion du projet de loi qui y est relatif, puissent avoir lieu dans le plus bref délai.

La Chambre comprendra toute l'importance, pour l'industrie linière, d'une application immédiate de la convention qui, en garantissant le marché intérieur de la concurrence des introductions étrangères, assurerait dès à présent, à la Belgique seule, la jouissance des avantages qu'elle est appelée à recueillir.

Le ministre des Affaires Étrangères,
Comte de Briey.

— De grands changemens vont, à ce qu'il paraît, s'opérer dans le personnel du ministère de la guerre et dans l'armée. Voici, d'après les bruits répandus, ce qui aurait lieu :

Le géneral De Zantis quitterait la direction du personnel pour prendre le commandement d'une brigade.

Le colonel d'état-major Schlim quitte l'emploi qu'il occupe au ministère de la guerre, et devient chef d'état-major à Gand.

Le colonel Dens, sous-chef de division au ministère de la guerre, prend le commandement du 10e régiment d'infanterie.

On ne sait pas encore positivement qui sera chargé du personnel au ministère de la guerre ; on parle du colonel du 6e régiment d'infanterie.

Voici encore de nouveaux changemens annoncés :

Le colonel actuel du dixième régiment serait désigné pour commander le régiment d'élite, et le colonel de ce régiment qui vient d'être nommé général-major, aurait le commandement d'une brigade d'infanterie. Le régiment d'élite ferait partie de cette brigade, dont le quartier-général serait à Bruxelles.

Le colonel Dupré, de la gendarmerie, prendrait sa retraite; il serait remplacé par le colonel Brialmont.

Le colonel Bryon, du régiment des guides, prendrait le commandement du 2e régiment de lanciers en garnison à Louvain. Le régiment des guides, toujours sous le commandement supérieur du général d'Hane, n'aurait plus qu'un lieutenant-colonel, M. Cassal.

Le lieutenant-colonel de Ladrière aurait le commandement de la place de Bruges, et celui de la place d'Anvers serait donné à M. le colonel Thierry.

Le colonel d'artillerie Van Mons est à-peu-près le seul des officiers supérieurs attachés au ministère de la guerre qui conserve sa place.

Le colonel De Quaita, ci-devant colonel de cavalerie, prendra le commandement de la place d'Ostende.

(*Indépendant.*)

— On écrit de Bruges, le 27 juillet :

« Un accident qui aurait pu avoir les suites les plus funestes est arrivé hier après-midi à la station de Bloemendaele. Le convoi extraordinaire, composé d'une locomotive et de quelques voitures, mis à la disposition du duc régnant de Saxe-Cobourg, frère de S. M. le roi des Belges, a donné contre l'excentrique placée à Bloemendaele; la locomotive a été jetée hors des rails et une voiture a été légèrement endommagée. Heureusement que le machiniste avait ralenti beaucoup la vitesse d'impulsion de sa machine, sans quoi on aurait pu avoir à déplorer un malheur affreux. Aussitôt le signal de détresse a été donné et M. le chef de la station à Bruges a expédié sans retard la locomotive de réserve et les outils pour replacer les voitures sur la voie ferrée. Grâce aux diligences des ouvriers qui ont été chargés de cette besogne, le convoi a pu bientôt se remettre en route, traîné par la locomotive de réserve et on ne se serait pas aperçu de l'accident s'il n'avait pas causé du retard à l'arrivée du convoi de Gand, qui a dû attendre juqu'à ce que la route fût déblayée. On impute cet accident à la négligence de l'ouvrier chargé de la surveillance de l'excentrique ; il vient d'être renvoyé. »

Théâtre-Royal-Français.

Lundi 1er *Août* (Représentation N° 35.)

Les comédiens ordinaires du roi ont l'honneur de donner :

La Favorite, opéra en 4 parties, paroles de MM. Scribe, Aphonse Royer et Gustave Vaëz, musique de Donizetti.

On commencera à SEPT heures.

ANNONCES.

VENTE DE MÉDAILLES ET DE MONNAIES A AMSTERDAM.

J. de Vries, A. Brondgeest, E. M. Engelberts & C. F. Roos, vendront, par le ministère du Notaire S. DORPER, Mercredi le 13 Septembre et jours suivans, à la maison N° 2400, *Achter Burgwal* près du *Walenpleintje* à Amsterdam, le très-remarquable cabinet de **Médailles** et de **Monnaies** de feu Mr GUILLAUME CHARLES ESDRÉ. Cette collection se compose, entr'autres, d'une série de Médailles, concernant *la ville d'Amsterdam*, qui est unique en son genre, et de Monnaies nationales et autres très-rares. 4665

GRAINS DE SANTÉ DU DOCTEUR FRANCK.

Connus et approuvés depuis plus de trente années, ils ont la propriété de remédier aux Maux d'Estomac, de chasser les vents, de purifier le Sang; ils rétablissent l'appétit, favorisent les Digestions, et sont souverains contre la Bile, les Glaires, la constipation et la Migraine.

On se procure le prospectus *gratis* au dépôt chez M. F. E. van Santen Kolff à Rotterdam.

VÉSICATOIRES CAUTÈRES

Papier d'Albespeyres,

seul approuvé par les membres de l'Académie de Médecine pour panser sans douleur et obtenir une suppuration abondante et inodore (Compresses spongieuses préférables au linge).

Dépôts: La Haye, MM. Mouton et fils; Amsterdam, H. K. Smit; Alkmaar, A. Peeters; Bois-le-Duc, J. Straatman; Bréda, Goorberg; Groningue, P. H. van Wemeskerken; Middelbourg, Blaecke de Ligny; Leide, O. A. van Trich; Dordrecht, van Wageningen; Tiel, J. M. van Olst; Tilbourg, H. Martens; Utrecht, A. P. Milius; Vlaardingue, P. K. Drossaert; Zierikzee, J. H. Ochmans; Gorkum, P. J. B. Schultze; Arnhem, F. Romeyn; Nymègue, J. H. Coenen; Deventer, L. G. Smeenk.

Hôtel du Parc,

Place-Verte, à Anvers, vis-à-vis la Cathédrale.

LOUIS DELAPRÉ, fils et successeur du propriétaire de cet établissement, a l'honneur de faire connaître que son Hôtel vient d'être complètement restauré et monté sur un pied qui lui fait espérer mériter le bienveillant patronage des personnes qui visiteront Anvers.

Un établissement de Bains des plus comfortables se trouve dans l'Hôtel. On y parle les langues étrangères. 4625

FABRIQUE D'INSTRUMENS

de Mathématiques de MM. Coyen et Staes,

sur le coin du *Boschkant* et *Heerengracht*.

A LA HAYE.

Le sieur Coyen, ingénieur-Mécanicien, arrivé de Paris, a l'honneur d'informer le public qu'il vient d'établir ici une Fabrique d'Instrumens de Mathématiques, dont les produits ont été couronnés à la dernière Exposition de l'Industrie de Bruxelles, et pour lesquels il a reçu une mention honorable. Il fournit des Instrumens à l'Ecole-Militaire et à l'École Centrale du Commerce de Bruxelles. On trouvera dans son Magasin toutes espèces de Boîtes de Mathématiques et de Compas de fantaisie, dont plusieurs de son invention. Entr'autres des Compas à une pointe pouvant décrire un cercle d'un point sans piquer le papier. Des Compas éleptiques et volutte dit spirale; un grand nombre de Tire-Lignes imperméables à l'instar de ceux de l'Ecole d'Application de France. Il se charge de toute espèce de réparation, et garantit la justesse de ses Instrumens. 4623.

Cours des Fonds Publics.

Bourse d'Amsterdam du 29 Juillet.

		Int.	Cours du 28 Juill.	Ouvert.	Fermé.
Pays-Bas	Dette active	5	—	101	101 1/4
	Dito dito	2½	52	51 15/16	52
	Billets de chance		—	—	—
	Syndicat	4½	93 11/16	93 3/4	—
	Dito	3½	—	76 5/8	—
	Société de Commerce	4½	144 7/8	144 1/2	144 5/8
	Dito nouvelle	4½	—	—	—
	Emprunt de 1836	4	—	—	—
	Dito des Indes	5	99 3/16	99 3/16	—
Russie	Oblig. Hope & C. 1798 & 1816	5	—	106 1/8	—
	Dito dito 1828 & 1829	5	—	105 1/2	—
	Inscript. au Grand Livre	6	—	69 5/16	—
	Certificats au dito	6	—	70 3/4	—
	Dito inscriptions 1831 & 1833	5	—	—	—
	Emprunt de 1840	4	—	89 7/8	—
Espagne	Perp. ém. Amsterdam	5	—	—	—
	Passive	5	—	—	—
	Dette différée à Paris		—	—	—
	Deffered		—	—	—
	Ardouin	5	—	18 3/8	18 3/8
Autriche	Obligations Goll. & Comp.	5	—	—	—
	Dito métalliques	5	—	—	—
	Dito dito	2½	—	—	—
Angleterre	Cons. Ann.	3	—	—	—
France	Inscriptions au Grand-Livre	3	—	—	—
Pologne	Actions 1836	*f*	—	—	—
Brésil	Cons. Ann.	5	—	—	—
Portugal	Obligations à Londres	3	—	—	—

Bourse de Paris du 28 Juillet.

		Int.	Cours du 27	Ouvert.	Fermé.
France	Cinq pour cent		117 55	117 70	117 75
	Trois pour cent		77 45	77 65	—
	Emprunt Ardouin		22 1/2	22 3/4	—
Espagne	Anc. différé		—	—	—
	Nouv. dito		—	—	—
	Passive		—	—	—
Naples	Certificats Falconet		—	105 50	—
Pays-Bas	Dette active	2½	—	52 1/2	—
Belgique	Dette active	5	—	102 7/8	—
	Dito	3	—	—	—
	Banque belge		—	—	—
États-Unis	Obligations de la Banque		—	—	—

Bourse d'Anvers du 29 Juillet.

	Int.	Cours	
Métalliques	5	110 3/4	
Naples	5	—	
Ardouins	6	18 3/8	A.
Dette différée, ancien		—	
Passive	5	—	
Lots de Hesse		25 1/2	A.

Cours après la Bourse (2 3/4 heures)

Ardouin 18 1/2 A.
Idem Primes.

Bourse de Vienne du 22 Juillet.

	Int.	Cours
Métalliques	5	108 7/8
Dito	4	—
Dito	3	—
Lots de 1834		—
Actions de la Banque		—

Bourse de Londres du 27 Juillet.

	Int.	Cours
Consolidés	3	91 1/8, 1/4 P.
Holl. Dette active	2½	51 3/8, 1/2
Dito dito	5	101 5/8, 3/4
Dito emprunt 1837	5	—
Espagne		20 3/4, 7/8
Portugal (nouv.)		—
Russes		—

LA HAYE,

Imprimerie de **Léopold Lœbenberg**, *Assendelftstraat.*

Dépôt-général : chez MM. SCHOONEVELD et FILS, *Beurssteeg*, à Amsterdam ; et chez S. VAN REYN SNOECK, *Hoofdsteeg* à Rotterdam.